

# Le chèque énergie : un vrai coup de pouce

Publié le 11.04.2019

Le chèque énergie est un dispositif créé par l'État pour lutter contre la précarité énergétique. Des permanences d'information ont lieu en mai à Saint-Herblain.

Attribué en fonction des ressources et de la composition des ménages déclarées aux services fiscaux, le chèque énergie aide à payer ses dépenses d'électricité et de gaz naturel, l'achat de combustibles, ou les travaux de rénovation énergétique. Reçu d'ici avril par les foyers herblinois, il est utilisable jusqu'au 31 mars 2020.

Si vous êtes éligible, vous le recevez automatiquement. Aucune démarche n'est à réaliser pour l'obtenir et vous ne serez démarché par quiconque.

Vous pouvez l'utiliser en ligne sur [chequeenergie.gouv.fr](https://www.chequeenergie.gouv.fr) (<https://www.chequeenergie.gouv.fr/>) ou l'envoyer par courrier à votre fournisseur.

## Des permanences d'information

L'association ANAF (<http://anaf.asso.fr/mediation-sociale-energie/>) liée par convention avec le Fonds de solidarité logement (FSL) de Nantes Métropole (<https://www.nantesmetropole.fr/pratique/formalites/fonds-solidarite-logement-fsl--97412.kjsp>) propose, au mois de mai, quatre permanences d'information sur ce dispositif. *"Les Herblinois viennent avec leur chèque énergie et, de mon côté, je les accompagne pour l'utiliser et payer leurs dépenses énergétiques soit par internet, soit par téléphone"* explique Stéphanie Le Goff, médiatrice sociale énergie. Il est fortement conseillé de prendre rendez-vous au 06 33 33 39 58 ou en écrivant à [s.legoff@anaf.fr](mailto:s.legoff@anaf.fr) (<mailto:s.legoff@anaf.fr>)

La conseillère sociale énergie de l'ANAF profitera de ses permanences pour évoquer les visites à domicile autour de la consommation d'énergie. Ces visites chez l'habitant permettent de diagnostiquer les postes énergivores, de conseiller et de sensibiliser aux éco-gestes afin de réduire ses factures d'énergie. Ces visites sont ouvertes à tous les habitants de Nantes Métropole et sont gratuites.

## Les permanences de l'ANAF à Saint-Herblain :

- **mardi 7 mai**, de 10h à 12h, au centre médico-social Saint-Servan : 6, rue de Saint-Servan ;
- **vendredi 17 mai**, de 9h à 12h, au CCAS Direction de la Solidarité : 2, rue de l'Hôtel de ville ;
- **Jeudi 23 mai**, de 14h à 17h, au centre médico-social de l'Angevinière : 9 bis avenue de l'Angevinière.